



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**  
Séance du 14 mars 2024

A 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COSTES Michel,

**Présents :** COSTES Michel, FRAYSSE Julien, BLANC Hélène, GAULTIER de KERMOAL François, DRULHE Aurélie, CANIVENQ Jean-Marc, SOULIE Jimmy, BOUSQUET Vincent, CRANSAC Jérémy, ISNARD Claude

**Absents :** LAGARDE Clarisse, GAYRARD Eléonore

**Excusés :** FRAYSSIGNES Patrick

**Représentés :** BOUSQUET Christophe représenté par COSTES Michel

**Secrétaire :** GAULTIER de KERMOAL François

Date de la convocation : 29 février 2024    Effectif du conseil : 14

Déposé en Préfecture :

Publié le :

**OBJET : SUBVENTION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE LES CHÊNES - REGION OCCITANIE**

**Vu** les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

**Vu** les dispositifs de financements de la Région Occitanie, sur l'accessibilité des bâtiments public, Rénovation des Bâtiments pour une meilleure performance environnementale et le dispositif en faveur de la transition alimentaire dans les restaurations collectives.

**Vu** le budget communal, Monsieur le Maire expose que le projet « **RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE LES CHÊNES** » dont le coût prévisionnel s'élève à 2 160 050.50 € HT soit 2 592 060.60 € TTC est susceptible de bénéficier d'aides de la Région Occitanie.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant : **Coût des travaux** : 2 160 050.50 € HT

Assistance au Maître d'œuvre	32 850.00
Maîtrise d'œuvre	205 722.50
Étude de faisabilité pompe chaleur	3 600.00
Mission coordination santé	5 560.00
Relevé topographique	4 750.00
Diagnostic Radon	350.00
Diagnostic Amiante, Plomb....	3 200.00
Mission CT	11 720.00
Étude G2	9 798.00
Travaux	1 882 500.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 160 050.50</b>

FINANCEMENT	Objet	Montant éligible	%	Subvention demandée
<b>DETR</b>	Extension, études, bâtiments modulaires, extérieurs	929 550.50	40%	371.820.20
<b>FONDS VERT</b>	Réhabilitation, désamiantage,	1 250 500.00	40%	500 200.00

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien <http://www.telerecours.fr>*

	chauffage géothermie			
<b>REGION OCCITANIE</b>	• Accessibilité	20 000.00	25%	5 000.00
	• Équipement cuisine	32 000.00	25%	8 000.00
	• Rénovation énergétique	262 000.00		50 000.00
<b>ADEME</b>	• Étude faisabilité géothermie	3 600.00	80%	2 880.00
	• Travaux chauffage	119 000.00	30%	35 700.00
<b>DEPARTEMENT DE L'AVEYRON</b>	• Totalité du projet	2 160 050.20	15%	324 007.58
<b>AUTOFINANCEMENT</b>				862 442.72

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant 15 mois à compter de juillet 2024.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants 1. Dossier de base,

1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée ;

1.2. La présente délibération du Conseil Municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,

1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus,

1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus,

1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus,

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet .

1.7. Relevé d'identité bancaire original,

1.8. Numéro SIRET de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour dont 2 par procuration,

#### DECIDE

- APPROUVE le projet « REABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE LES CHÊNES »
- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus
- SOLLICITE les subventions auprès de la REGION OCCITANIE pour les trois dispositifs, montants du plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Monsieur COSTES Michel (Maire)

GAULTIER de KERMOAL François  
(Secrétaire de séance)



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérécourse accessible par lien <http://www.telerecours.fr>*